



DERMATOLOGIE

Pr E. Delaporte
Pr L. Mortier

Praticien Hospitalier et Universitaire

Dr D. Sallé - Staumont

Praticiens Hospitaliers

Dr S. Buche
Dr B. Catteau
Dr Y. Dejobert
Dr C. Dermaux-Lavogiez
Dr M. Drouard Ségard

Chefs de Clinique - Assistants

Dr C. Maire
Dr E. Pape

Praticiens Attachés

Dr I. Alcaraz
Dr Y. Baclet
Dr F. Balagny
Dr V. Blomme
Dr A. Bonneville
Dr I. Carrotte
Dr O. Carpentier
Dr C. Claye
Dr S. Coquerelle
Dr AC. Cottencin
Dr F. Delesalle
Dr E. Desmedt
Dr B. Ducrot
Dr F. Durand
Dr V. Florin
Dr I. Lartigau
Dr J. Leplat
Dr P. Lequint
Dr C. Pannequin
Dr O. Patenotre
Dr M. Pont
Dr S. Sellier
Dr E. Van Belle

Cadre Infirmier ☎ 03.20.44.41.46

CONSULTATIONS
Rez-de-Chaussée Ouest
Rendez-vous et urgences
☎ 03.20.44.41.92
☎ 03.20.44.68.38

Chirurgie dermatologique

Consultations multidisciplinaires

Angiomes
Cancérologie cutanée
Cicatrisation (Plateau Technique)
Dermatoses professionnelles
Lymphomes
Médico-chirurgicale
Muqueuse buccale (Stomatologie)
Pathologie vulvaire

Dermatologie générale

Infect. sexuellement transmissibles

Lasers

Pathologie des greffés

Psoriasis

PLATEAU TECHNIQUE
3^{ème} étage Ouest
Rendez-vous ☎ 03.20.44.41.92
☎ 03.20.44.63.81

Allergologie

Angéiologie

Dermatite atopique

Photodermatologie

Photothérapie

Photothérapie dynamique

Toxidermies

Troubles de cicatrisation

Urticaire

PUVATHERAPIE

Vous êtes atteint d'une dermatose pour laquelle votre dermatologue vous a prescrit un traitement par PUVAthérapie.

La PUVAthérapie consiste en l'irradiation du corps par les rayons UltraViolets A (UVA) après la prise d'un médicament photosensibilisant de la famille des psoralènes.

La cure comporte habituellement 3 séances par semaine, espacées au minimum de 48 heures, avec des doses progressivement croissantes d'UVA.

Ce qu'il faut faire

1/ Avant la séance :

- Ne pas appliquer de produits (médicaments locaux ou cosmétiques) sur la peau, dans les 4 heures qui précèdent la séance
- Ne pas utiliser de produits parfumés (savons, eau de Cologne, parfums, déodorants), sous peine de risquer des taches cutanées pigmentées
- Prendre deux heures avant la séance, si possible avec un yaourt ou un verre de lait, les comprimés de Méladinine prescrits (la dose est fonction de votre poids)
- Dès la prise des comprimés, porter des lunettes de soleil (en extérieur et par temps clair, même sans soleil) et des vêtements photoprotecteurs
- Etre à l'heure au rendez-vous
- Signaler au médecin ou à l'infirmière:
 - la prise de tout nouveau médicament
 - la survenue d'un érythème (coup de soleil) ou de prurit (démangeaisons) après la séance précédente
 - la survenue d'une grossesse (qui contre-indiquerait la poursuite du traitement)

2/ Pendant la séance :

- Porter impérativement les lunettes-coques opaques fournies
- Pour les hommes, protéger la région génitale avec un vêtement approprié (type string)
- Rester au milieu de la cabine

3/Après la séance :

- Ne sortir qu'en portant en extérieur vos lunettes de soleil (pendant les 10 heures qui suivent la séance) et des vêtements photoprotecteurs

Ne pas s'exposer aux rayons ultra-violets naturels (bains de soleil ou promenade en extérieur sans protection) ou artificiels (lampes de bronzage à visée esthétique), car le surdosage en rayons UV entraînerait une brûlure cutanée



Risques à court terme

- Intolérance digestive au psoralène (nausées)
- Erythème (coup de soleil) : rarement dû à un surdosage accidentel, il est le plus souvent lié à la prise concomitante d'un médicament photosensibilisant (non déclaré au médecin ou à l'infirmière)
- Sécheresse cutanée, nécessitant l'application d'une crème hydratante
- Prurit (démangeaisons)
- Douleurs cutanées (très rare)
- Induction d'une dermatose photodéclenchée : lucite (allergie solaire), poussée d'herpès récurrent (bouton de fièvre)
- La PUVAthérapie est contre-indiquée chez la femme enceinte, cependant une contraception n'est pas obligatoire avant mise en route du traitement. Celui-ci doit être interrompu en cas de survenue d'une grossesse.

Risques à long terme

- Risque oculaire : cataracte prématurée si vous oubliez de porter les lunettes coques opaques fournies pendant les séances, ou les lunettes de soleil dès la prise des comprimés et dans les 12h qui suivent
- Risque de cancers cutanés : comme pour les expositions solaires, ce risque est cumulatif et augmente en fonction du nombre total de séances après plusieurs cures de photothérapie.

La photothérapie est contre-indiquée en cas d'antécédents personnels de cancers cutanés, d'expositions aux rayons X, de la présence de lésions pré-cancéreuses cutanées. Le risque de développer un cancer cutané augmente quand la dose cumulée totale est supérieure à 1500 J/cm² d'UVA dans le cadre d'une PUVA, ou quand le nombre de séances est supérieur à 150 à 200 séances selon les types de peau.

- Il est indispensable de communiquer au médecin toute photothérapie antérieure ou l'usage de lampes de bronzage à visée esthétique

Votre dermatologue évaluera avec vous le rapport bénéfices/risques s'il vous propose un traitement par photothérapie.

Il sera également tenu compte des risques comparés des autres traitements qui pourraient éventuellement être utilisés.

Une surveillance annuelle à la recherche d'effets à long terme vous sera conseillée en fonction du nombre de séances et/ou de la dose totale reçue.

L'exposition solaire, qui augmente les risques, est déconseillée, même si elle a pu être bénéfique dans votre cas.



PHOTOTHERAPIE PAR ULTRA-VIOLETS B ET/OU A

Vous êtes atteint d'une dermatose pour laquelle votre dermatologue vous a prescrit un traitement par les rayons ultra violets B (UVB), seuls ou associés à des UVA.

La cure comporte habituellement 3 séances par semaine, espacées de 48 heures (ou parfois de 24 heures selon la dermatose dont vous souffrez) avec des doses progressivement croissantes d'UV.

Ce qu'il faut faire

1/ Avant la séance :

- Ne pas appliquer de produits (médicaments locaux ou cosmétiques) sur la peau, dans les 4 heures qui précèdent la séance.
- Ne pas utiliser de produits parfumés (savons, eau de Cologne, parfums, déodorants), sous peine de risquer des taches cutanées pigmentées.
- Etre à l'heure au rendez-vous.
- Signaler au médecin :
 - la prise de tout nouveau médicament
 - la survenue d'un érythème (coup de soleil) ou de prurit (démangeaisons) après la séance précédente

2/ Pendant la séance :

- Porter impérativement les lunettes-coques opaques fournies
- Pour les hommes, protéger la région génitale avec un vêtement approprié (type string)
- Rester au milieu de la cabine

3/Après la séance :

- Ne sortir qu'en portant des vêtements photoprotecteurs
- **Ne pas s'exposer aux rayons ultra-violets naturels (bains de soleil ou promenade en extérieur sans protection) ou artificiels (lampes de bronzage à visée esthétique), car le surdosage en rayons UV entraînerait une brûlure cutanée**

Risques à court terme

- Erythème (coup de soleil) : rarement du à un surdosage accidentel, il est le plus souvent lié à la prise concomitante d'un médicament photosensibilisant (non déclaré au médecin ou à l'infirmière).
- Sécheresse cutanée, nécessitant l'application d'une crème hydratante.
- Prurit (démangeaisons).
- Induction d'une dermatose photodéclenchée : lucite (allergie solaire), poussée d'herpès récurrent (bouton de fièvre).



Risques à long terme

- Risque oculaire : cataracte prématurée si vous oubliez de porter les lunettes coques opaques fournies pendant les séances,
- Risque de cancers cutanés : comme pour les expositions solaires, ce risque est cumulatif et augmente en fonction du nombre total de séances après plusieurs cures de photothérapie.

La photothérapie est contre-indiquée en cas d'antécédents personnels de cancer cutanés, d'expositions aux rayons X, de la présence de lésions précancéreuses cutanées.

Le risque de développer un cancer cutané n'est pas totalement évalué pour cette technique de traitement. On estime qu'il ne faut pas dépasser 150 à 200 séances selon les types de peau.

- Il est indispensable de communiquer au médecin toute photothérapie antérieure ou l'usage de lampes de bronzage à visée esthétique

Votre dermatologue évaluera avec vous le rapport bénéfices/risques s'il vous propose un traitement par photothérapie.

Il sera également tenu compte des risques comparés des autres traitements qui pourraient éventuellement être utilisés.

Une surveillance annuelle à la recherche d'effets à long terme vous sera conseillée en fonction du nombre de séances et/ou de la dose totale reçue.

L'exposition solaire, qui augmente les risques, est déconseillée, même si elle a pu être bénéfique dans votre cas.